



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU **SERVICE PUBLIC** D'**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



Exercice 2014



SOMMAIRE



I. LES DATES CLES

p. 3



II. PRESENTATION DU SERVICE

p.4

III. LES MISSIONS DU SERVICE

p.5

IV. LES ACTIVITES DU SERVICE

p.6

IV. 1 ELEMENTS QUANTITATIFS

p.6

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

p.8

VI. TARIFICATION ET RECETTES DU SPANC

p.9



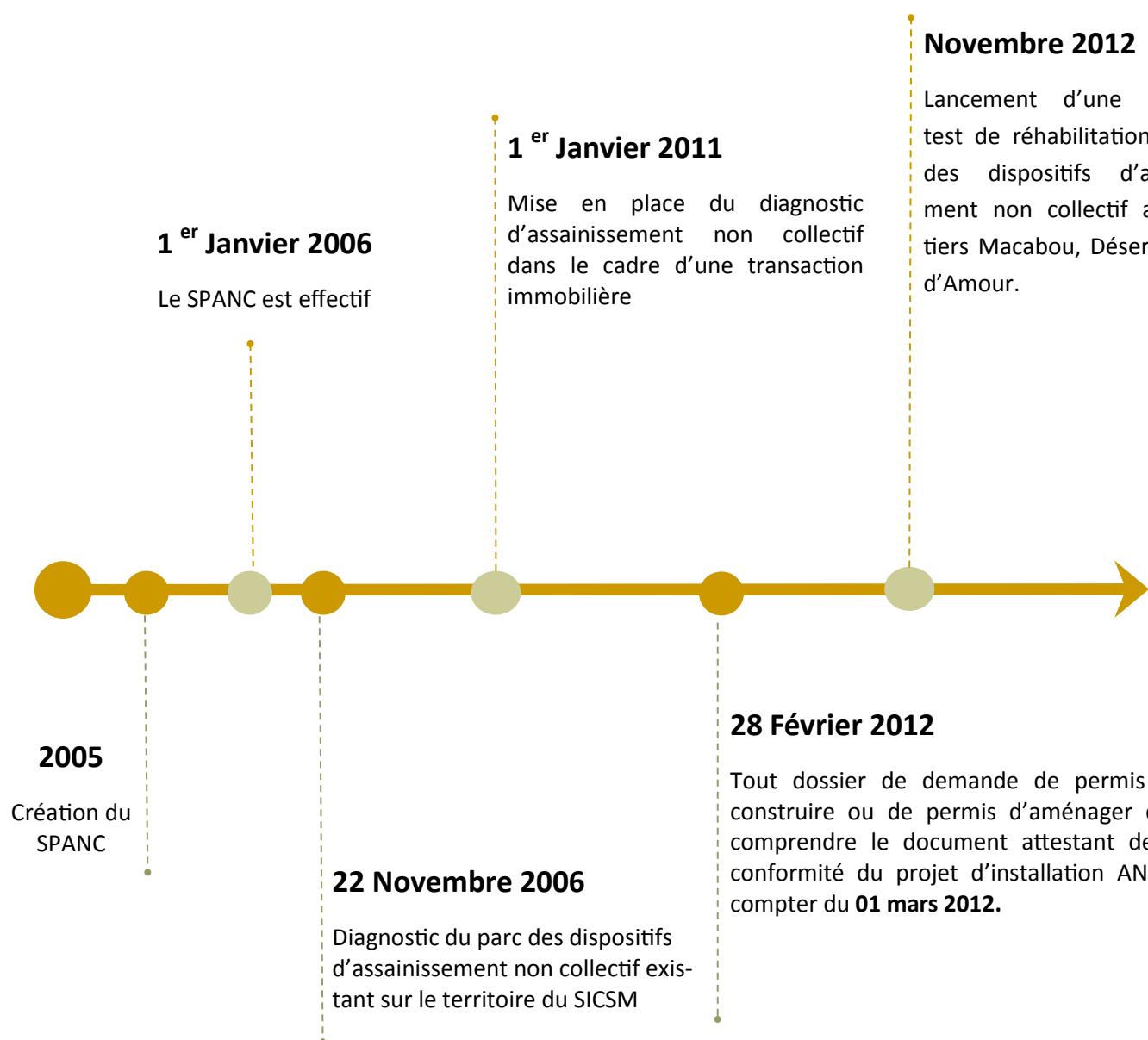
IV. 2 ELEMENTS QUALITATIFS p.8



VII. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU p.10



I. LES DATES CLES DU SPANC



II. PRESENTATION DU SERVICE

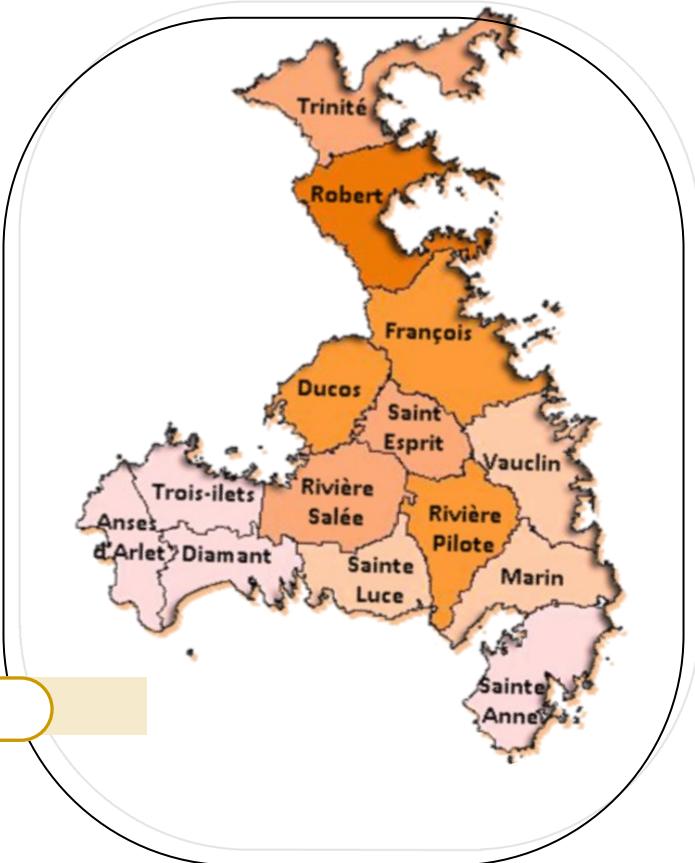


Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Ce contrôle vise à garantir, le respect de la réglementation en vigueur, afin de préserver la salubrité publique, tout comme l'entretien et la réhabilitation s'il en a pris

Créé en avril 1948 le SICSM regroupe désormais, depuis 2003, 14 communes du Centre et du Sud de la Martinique réparties sur un territoire de 502,25 m²

Son rôle est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales au même titre que l'assainissement collectif.

CARTE DES COMMUNES DESSERVIES



Estimation de la population desservie

La population du périmètre syndical est estimé à **160 000 habitants**.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **117 600 habitants**. Est ici considéré comme habitant toute personne, non desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif réparti sur le territoire syndical est estimé à 42 000.

Modalité de gestion du service

Le service est exploité en régie. Le fonctionnement technique est assuré par 5 agents (un chef de service, trois contrôleurs, et un chargé de mission). La gestion administrative du SPANC est gérée par le pool « assistantes » composé de 2 agents.

Un contrat de prestation de service a été attribué pour réaliser le diagnostic de l'existant sur l'ensemble du territoire syndical. A ce jour environ 20 000 installations ont été diagnostiquées.

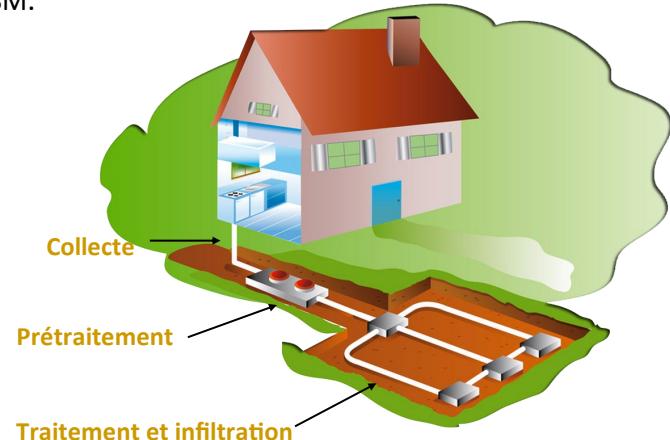


III. LES MISSIONS DU SERVICE



Le SPANC est chargé du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif sur le territoire du SICSM.

Il assure principalement les missions suivantes :



- Le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves dans le cadre des autorisations d'urbanisme et des réhabilitations

- Le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existant sur le territoire syndical : mission confiée au BET SCE

- Le diagnostic des installations existantes, volontaire ou relatif à une nuisance

- Le diagnostic de l'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières (obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2011)

- L'information et le conseil auprès des bénéficiaires (particuliers, professionnels, élus) : accueil téléphonique et physique

Le SPANC n'assure pas Les missions facultatives (entretien des installations, réhabilitation des installations), ni pour l'heure le contrôle périodique de bon fonctionnement.



IV. LES ACTIVITES DU SERVICE



IV.1 Eléments quantitatifs

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre des différents types de contrôle réalisés sur l'année 2014 :

1168 contrôles ont été réalisés au cours de l'année 2014

	INSTRUCTION		CONTRÔLE	CONTRÔLE	CONTRÔLE	DIAGNOSTIC	TOTAL DES CONTROLES
	DEMANDE DE DOSSIERS NEUFS	PC REHAB	DE CONCEPTION	DE DIAG IMMO	DE CONFORMITE	DE L'EXISTANT	
ANSES D'ARLET	33	2	34	3	2	1	40
DIAMANT	31	1	32	9	5	0	46
DUCOS	104	9	98	15	30	1	144
FRANCOIS	108	7	102	20	19	0	141
MARIN	50	4	51	7	5	2	65
RIVIERE PILOTE	71	4	69	12	8	0	89
RIVIERE SALEE	100	8	92	14	21	3	130
ROBERT	113	9	107	28	23	0	158
SAINTE ANNE	33	2	32	8	3	1	44
SAINT ESPRIT	39	2	36	14	5	0	55
SAINTE LUCE	53	4	53	18	7	1	79
TRINITE	47	1	41	6	14	1	62
TROIS ILETS	20	7	26	5	7	2	40
VAUCLIN	79	74	50	15	8	2	75
	851	64	823	174	157	14	1168
Total		915	823	174	157	14	1168

PC : Permis de Construire

REHAB : Réhabilitation

Sur les 915 demandes d'ANC traitées en 2014, **92 % ont reçu un avis favorable** et sur les 157 contrôles de bonne exécution des travaux réalisés **93 % sont conformes**

Rappel des éléments quantitatifs en 2013 :

- ⇒ **1200** contrôles
- ⇒ **94% d'avis favorable** sur les 1075 demandes d'ANC traitées en 2013
- ⇒ **81 % de conformité** sur les 177 contrôles de bonne exécution des travaux en 2013

En 2014, on observe une légère diminution du nombre de contrôles réalisé (- 3 % pour rapport à 2013)

Toutefois d'une manière générale, les avis favorables et conformes sont en augmentation depuis 2007. Cela peut s'expliquer notamment par l'effet bénéfique de la mission d'information et de sensibilisation du public et par l'organisation de formations à l'attention des plombiers par l'ODE.



IV. LES ACTIVITES DU SERVICE

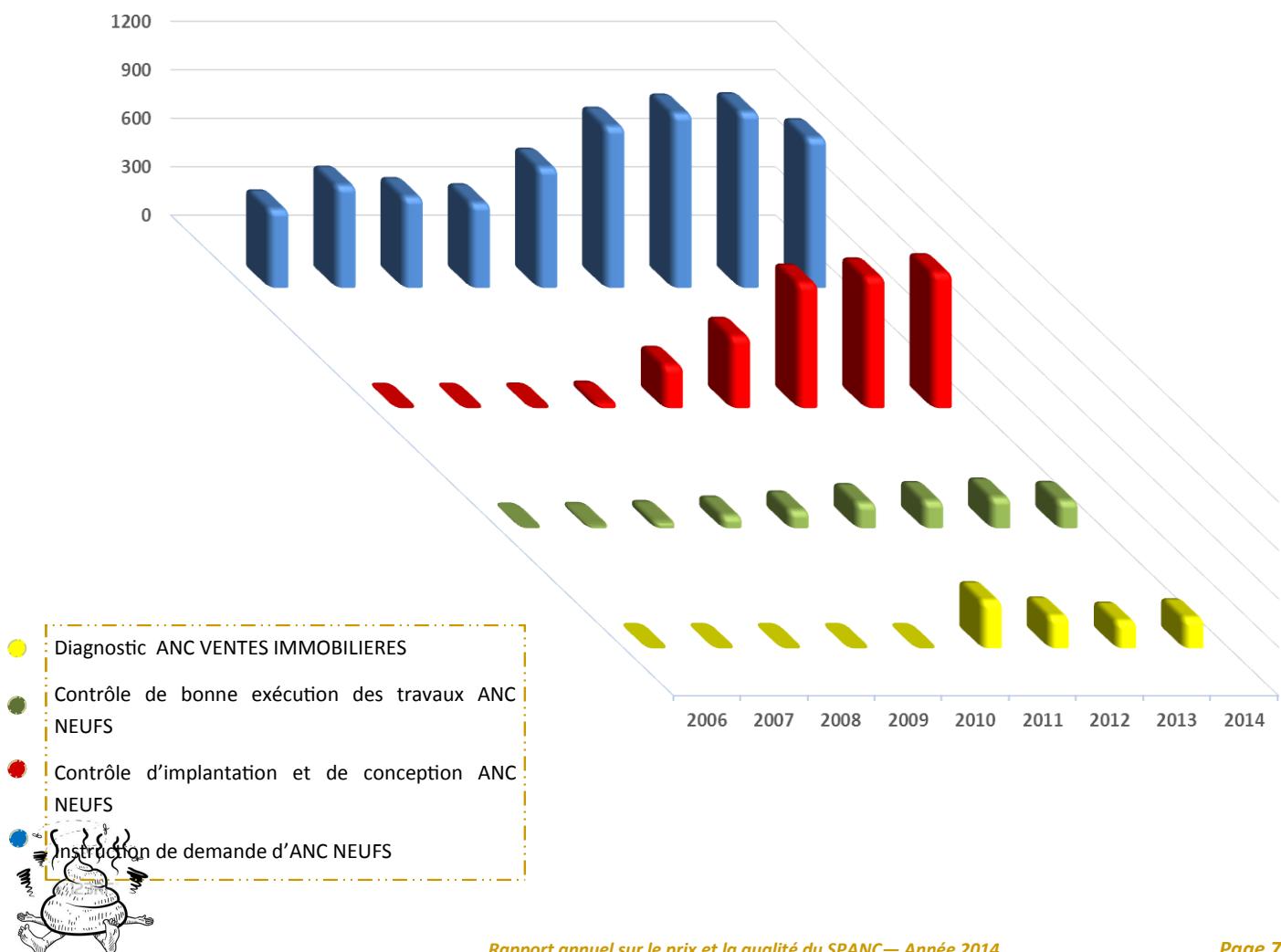


IV.2 Eléments qualitatifs

Le tableau et le graphique ci-après illustrent l'évolution des différentes prestations de contrôle de 2006 à 2014.

DIFFERENTES PRESTATIONS DE CONTRÔLES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Instruction de demande d'ANC NEUFS (contrôle administratif)	474	621	550	511	732	986	1067	1075	915
Contrôle d'implantation et de conception ANC NEUFS	x	x	1	23	249	429	759	796	823
Contrôle de bonne exécution des travaux ANC NEUF	2	12	29	65	97	143	156	177	157
Diagnostic ANC EXISTANT	x	500	8118	6624	4584	111	51	73	14
Diagnostic ANC VENTES IMMOBILIERES	x	x	x	x	x	280	185	154	174
Total	476	1133	8698	7223	5662	1949	2218	2275	2083

Evolution des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif de 2006 à 2014



IV. LES ACTIVITES DU SERVICE

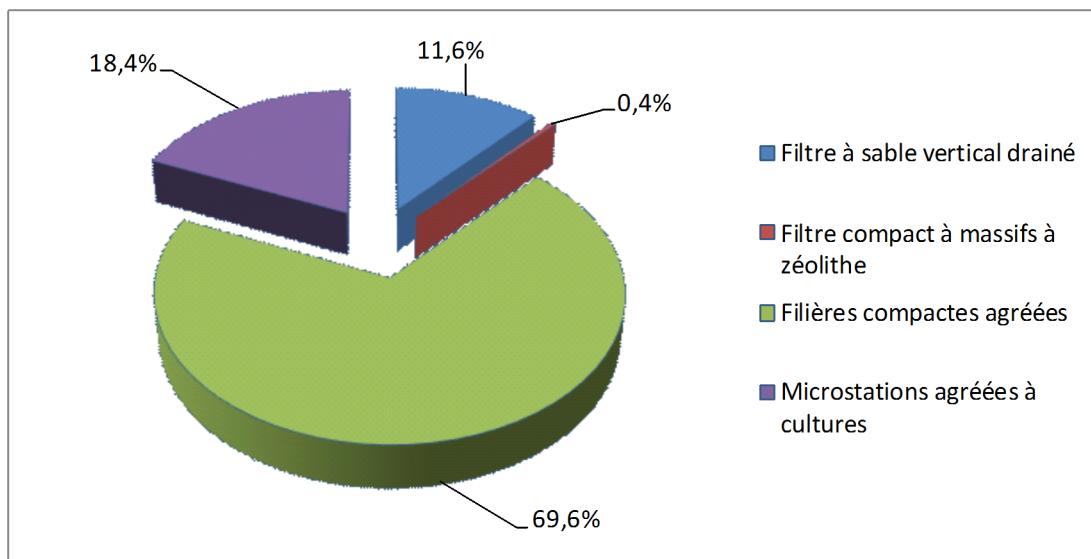


IV.2 Eléments qualitatifs

On observe :

- ◆ Une légère augmentation des contrôles diagnostic de l'ANC dans le cadre des ventes immobilières en 2014 par rapport en 2013
- ◆ Le contrôle d'implantation et de conception des dispositifs ANC neufs augmente progressivement depuis 2010
- ◆ Une diminution du nombre de demandes d'ANC neufs certainement due à la situation économique difficile de la France
- ◆ Une légère diminution des contrôles de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectifs.

Le graphique ci-dessous permet d'identifier la répartition des filières choisies par les pétitionnaires (avec ou sans intervention d'un bureau d'études) au moment du contrôle de conception favorable.



Répartition des filières de traitement choisies par les pétitionnaires en 2014

Les filières compactes agréées sont de plus en plus demandées (70 %) par rapport aux années 2006-2010 où le filtre à sable vertical drainé était proposé dans 90 % des cas. Ce changement s'explique notamment par l'évolution de la législation qui autorise de nouveaux systèmes moins chers et par l'exiguïté des parcelles sur le territoire.

Les sols du périmètre du SICSM étant à dominantes argileuse et rocallieuse, les filières drainées sont majoritairement proposées par les pétitionnaires.



V. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC



Mise en place par le décret n°2007-675 du 02 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif.

Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués comme défini dans les tableaux ci-dessous (*Résultat variant entre 0 et 140*). Si les missions obligatoires ne sont pas toutes exercées par le service, les missions facultatives ne rentrent pas en compte dans le calcul de l'indice.

L'indicateur D 302.0

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : **les missions obligatoires et les missions facultatives**.

Evaluation des missions obligatoires

Eléments d'évaluation	Validation	Points théoriques	Points attribués
Délimitation zone ANC par délibération	Incomplet	+ 20	10
Règlement de service approuvé par délibération	OUI	+ 20	20
Mise en œuvre contrôle de conception + exécution des installations neuves ou réhabilitées	OUI	+ 30	30
Mise en œuvre diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	NON	+ 30	0
TOTAL			60

Evaluation des missions facultatives

Eléments d'évaluation	Validation	Points théoriques	Points attribués
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations autonomes	NON	+ 10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et réhabilitation des installations	NON	+ 20	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire le traitement des matières de vidange	NON	+ 10	0
TOTAL			0



V. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC



L'indicateur P 303.3

Il s'agit du rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Eléments d'évaluation

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2014

Nombre total d'installations neuves contrôlées depuis la création du service

Taux de conformité (%)

Année 2014

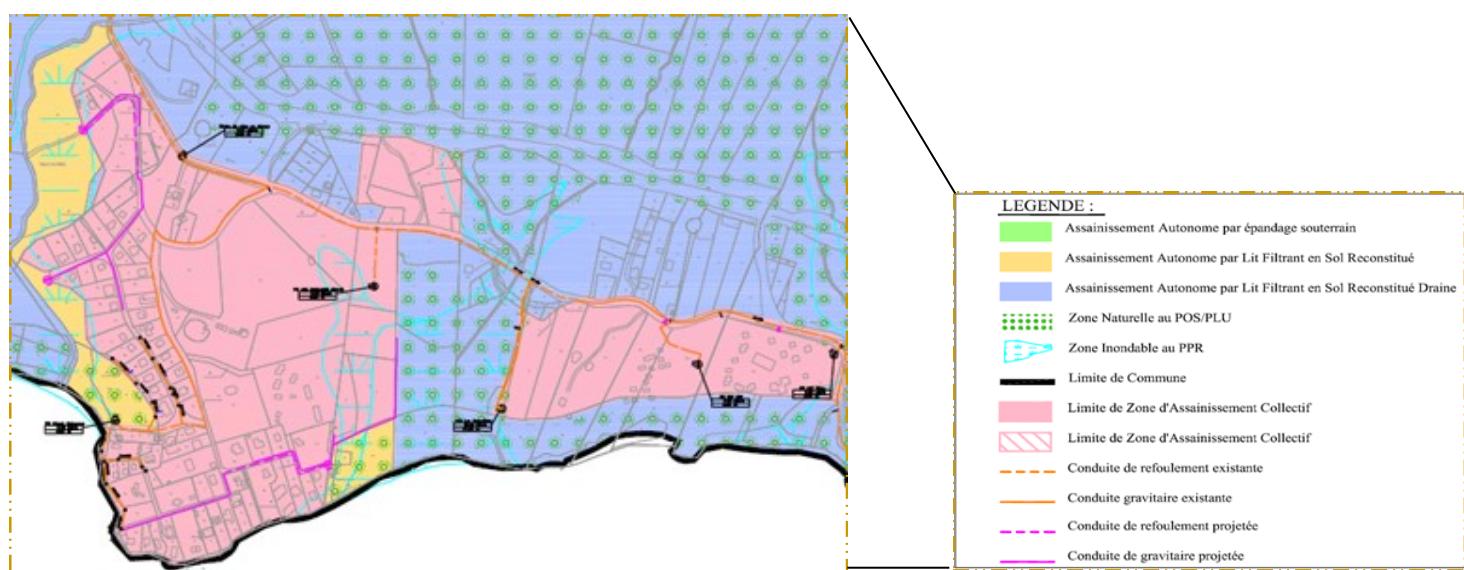
146

838

17,4

Les zonages d'assainissement

Dans le cadre de la mise en place du SPANC, les communes membres sont tenues d'une part de délimiter des zones « d'assainissement collectif » et des zones « d'assainissement non collectif » par l'intermédiaire d'un zonage intercommunal d'assainissement. D'autre part, elles doivent faire approuver ce zonage par délibération.



Extrait du Zonage d'assainissement intercommunal sur le territoire du SICSM



VI. TARIFICATION ET RECETTE DU SICSM



⇒ **Tarifs en vigueur pour l'exercice 2014 (fixés par délibération syndicale en 2011)**

Les coûts des prestations du SPANC sont les suivants :

Prestations	Tarif et recouvrement
Installation neuve (dossiers d'urbanisme)	
Contrôle de conception	208 €
Contrôle de réalisation	52 €
Total pour une installation neuve	260 €
Diagnostic ANC transactions immobilières	150 €
Diagnostic ANC volontaire	90 €
Contre visite	30 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	<i>Non défini actuellement</i>

⇒ Recettes des redevances SPANC 2014

Les recettes et redevances du SPANC pour l'année 2014 sont les suivantes :

 Contrôle de conception des installations neuves et réhabilitées : 114 074 €

 Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées : 6 968 €

 Contrôle diagnostic immobilier : 25 050 €

Contrôle de l'existant : 630 €

Contre visite : 1080 €

Pour un montant total perçu en 2014 de : 147 802 €



Les dépenses du SPANC sont évaluées à environ 250 000 € par an.

VII. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU



Parmi les objectifs que s'est fixé le SPANC, on notera dans un premier temps :

La mise en place du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

C'est la dernière étape-clé en matière de veille d'un assainissement non collectif.

Il permet de :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs
- Constater les nuisances éventuelles
- Vérifier la destination des matières de vidange

Son fonctionnement, son mode de gestion (régie ou externalisation), sa périodicité (4 à 10 ans) et son coût seront déterminés par le comité syndical en 2015.

Ce contrôle devrait être effectif à l'horizon de l'année 2016.



Le lancement d'une opération test de « réhabilitation groupée des dispositifs d'assainissement non collectif » aux quartiers Macabou, Désert et Brin d'Amour .

Sur notre territoire syndical, nous sommes confrontés à un problème de dégradation de la qualité des eaux de baignade notamment sur deux plages touristiques très connues et très fréquentées du sud de la Martinique : **Macabou au Vauclin et Désert à Sainte-Luce.**

Ce problème de pollution provient essentiellement des installations ANC non conformes, et des rejets d'eaux usées non ou mal traitées. Il y a donc une pollution manifeste et un risque sanitaire avéré.



Carte de la qualité des eaux de baignade en Martinique-année 2014



VII. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU



Par ailleurs au nord atlantique, le lotissement Brin d'Amour à Trinité a connu depuis sa construction une série de désordres environnementaux qui ont provoqué l'enfouissement de la mini station d'épuration privée et la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

L'impact environnemental est très important car les eaux usées provenant du lotissement se déversent directement à l'état brut dans le milieu naturel (ravine Epinette en contrebas).

Le SICSM s'est donc prononcé pour le lancement d'une opération d'expérimentation de la compétence réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sur ces trois quartiers.

Sur les bassins versants des deux plages précitées, 124 dispositifs d'assainissement sont concernés par le programme de réhabilitation.



100 dispositifs d'assainissement non collectif au quartier Macabou-Commune du Vauclin



24 dispositifs d'assainissement non collectif au quartier Désert - Commune de Sainte Luce

Au quartier Brin d'Amour à Trinité, 37 parcelles nécessitent un dispositif d'assainissement non collectif.



Lotissement Brin d'Amour - Commune de Trinité

L'étude, lancée en novembre 2012, a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de baignade et de lutter contre les pollutions domestiques. Il permettra également de mieux définir les contours de la compétence facultative « réhabilitation des installations ».

A ce jour, le diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif est achevé, et le démarrage des travaux est prévu pour fin 2015.

